



Rapport du Jury

EXAMEN D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Session 2022

I. EXAMEN D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

A. Contexte

Au titre de l'année 2022, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a organisé l'examen professionnel d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, dans les spécialités définies ci-après :

Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers

Mécanique, électromécanique

B. Calendrier

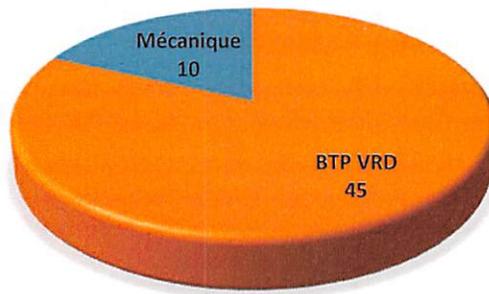
Arrêté d'ouverture	09 juillet 2021
Période d'inscription	24 août au 29 septembre 2021
Date limite de dépôt des dossiers	07 octobre 2021
Epreuve d'admissibilité	20 janvier 2022
Réunion du jury d'admissibilité	25 mars 2022
Epreuve d'admission	Du 5 septembre au 14 octobre 2022
Réunion du jury d'admission	17 octobre 2022
Publication des résultats	18 octobre 2022

C. Inscriptions

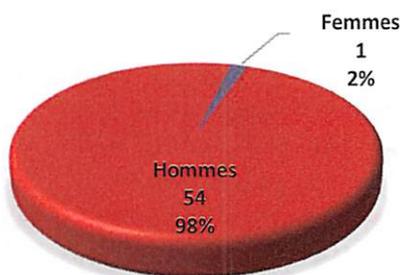
Nombre de dossiers créés	88 dossiers
Nombre de candidats admis à concourir	63 candidats
Nombre candidats handicapés	2 candidats dont 0 ayant demandé un aménagement d'épreuve

D. Profil des candidats présents aux épreuves écrites

Sur 63 candidats inscrits à l'examen d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, 55 candidats étaient présents à l'épreuve écrite soit un taux d'absentéisme de 13 %.

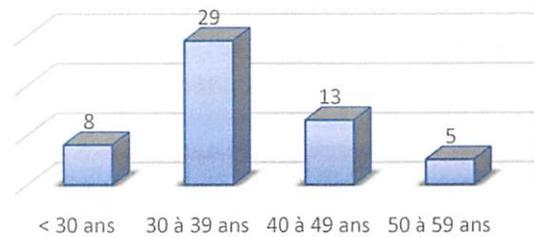


Répartition hommes/femmes



Répartition par classe d'âge

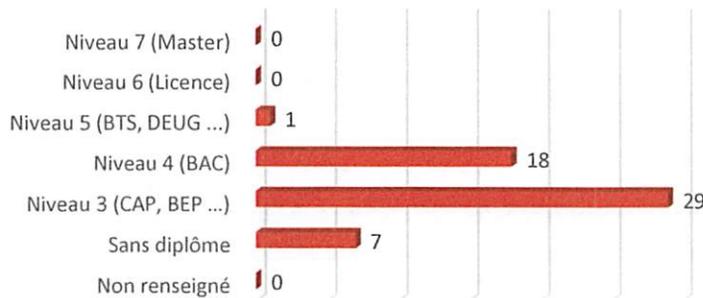
L'âge moyen des candidats est de 36 ans
Le candidat le plus jeune a 24 ans et le plus âgé 57 ans



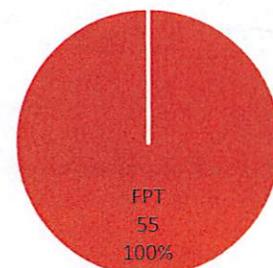
Répartition géographique

Département	Nb de candidats	Total
Alpes-de-Haute-Provence (04)	4	54 CANDIDATS Soit 98,2 % des candidats présents domiciliés en PACA
Hautes-Alpes (05)	7	
Alpes-Maritimes (06)	11	
Bouches-du-Rhône (13)	22	
Var (83)	4	
Vaucluse (84)	6	
Hors PACA (38)	1	Soit 1,8 % des candidats présents domiciliés hors PACA

Niveau d'étude des candidats



Situation professionnelle des candidats



II. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Nature des épreuves et résultats

- Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription :

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. Durée : 1h30 ; coefficient : 2.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 20 janvier 2022 au Centre Municipal Culture et Loisirs (CMCL) – Boulevard Pierre et Marie Curie – 05000 GAP.

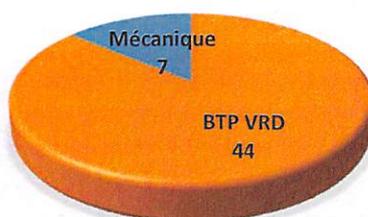
Conformément à la réglementation, chaque copie rendue anonyme par le candidat a fait l'objet d'une double correction. Chaque correcteur a rempli une grille de correction qui comporte la note (de 0 à 20) et l'appréciation du correcteur. Pour cette épreuve écrite, toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Le bilan global de correction a mis en évidence les résultats suivants :

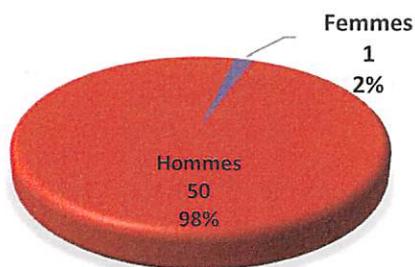
	Note la plus basse	Note la plus élevée	Nb de notes éliminatoires	Moyenne
Bâtiment travaux publics, voirie réseaux divers	3,20	14,80	1	9,69
Mécanique, électromécanique	3,25	13,25	3	7,60
			Moyenne générale	8,65

B. Profil des candidats admissibles

Sur les 55 candidats présents à l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, 51 candidats ont été autorisés à participer aux épreuves pratiques.

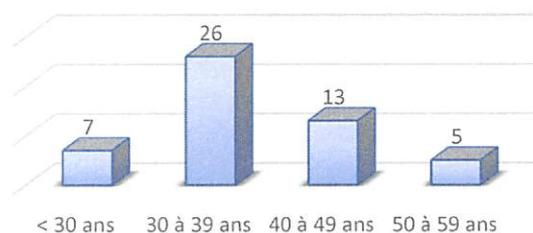


Répartition hommes/femmes

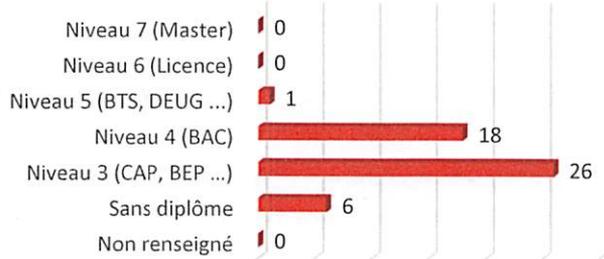


Répartition par classe d'âge

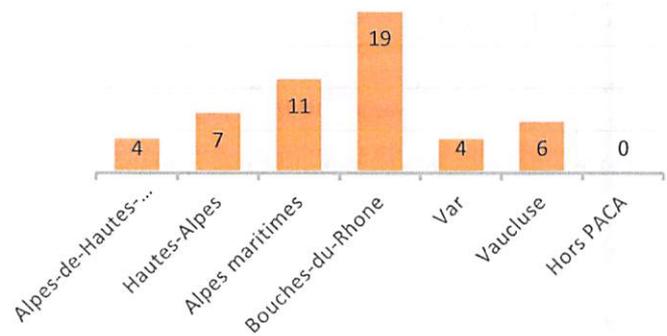
L'âge moyen des candidats est de 37 ans
Le candidat le plus jeune a 24 ans et le plus âgé 57 ans



Niveau d'étude des candidats



Répartition géographique



III. EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION

A. Nature des épreuves et résultats

- Une **épreuve pratique dans l'option** choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

La durée de l'épreuve pratique est fixée par le jury en fonction de l'option et ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures ; coefficient : 3.

Les épreuves pratiques se sont déroulées du 5 au 9 septembre et du 13 au 14 octobre 2022.

Sur les 51 candidats convoqués, 47 candidats se sont présentés aux épreuves pratiques (taux d'absentéisme : 7,8 %).

Au total, 7 journées d'épreuves ont été nécessaires et 5 intervenants ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement des 3 options à organiser.

Le bilan global a mis en évidence les résultats suivants :

Spécialités / Options / durée d'épreuve pratique	Nb de candidats présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Nb de notes éliminatoires	Moyenne
Bâtiment travaux publics, voirie réseaux divers	44				
Agent d'exploitation de la voirie publique (1 heure)	36	13,00	17,00	0	14,97
Ouvrier en VRD (1 heure)	5	14,00	17,00	0	15,20
Mécanique, électromécanique	7				
Mécanicien hydraulique (1 heure)	7	17,00	20,00	0	19,50
Moyenne générale					15,57

B. Décisions prises par les membres du jury

Article 6 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007 : 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 :

- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants
- Le jury arrête la liste des candidats admis à l'issue des épreuves de l'examen

Spécialités	Nombre de candidats			
	Convoqués aux épreuves pratiques	Présents aux épreuves pratiques	Seuil d'admission	Admis
Bâtiment travaux publics, voirie et réseaux divers	44	41	10,00 / 20	41
Mécanique, électromécanique	7	6		6
TOTAL	51	47		47

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, le jury arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2022 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

Fait à Gap, le 17 octobre 2022

Le Président du jury
Monsieur Michel TEXIER

